

République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Révolution de la Modernité
Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics
(CGPMP)



CONTRAT DE FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES
N°11/2015

**ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES AU PROFIT
DE LA DEME**

Passé entre

Le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité

Et

M.INTERCOM

En date du 07/04/2015

^

boy

CONTRAT

Aux termes de la Demande de Cotations N°003/CAB/MIN.PL.SMRM/CGPMP/JKN/2014 intervenu le septième jour du mois d'avril de l'année deux mil quinze entre le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, représenté par Son Excellence Monsieur **Olivier KAMITATU ETSU, Ministre** (ci-après désigné comme « Autorité Contractante ») d'une part ;

M.INTERCOM, représenté par Monsieur **James BAYUKITA MAKULA**, Gérant associé, sis Local 5, Immeuble Botour, Kinshasa/Gombe (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part ;

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que ces fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, 05 ordinateurs complet, 12 laptops, 03 disque dur externe, 1 serveur complet, 04 split 9.000 BTU, 02 split 12.000 BTU, 07 frigo de bureau, 04 poste téléviseur, 01 rogneuse, 07 cafetière, pour un montant total de **28.249.132 CDF** Toutes Taxes Comprises **pour l'unique lot de cette Demande de Cotations** (ci-après désigné comme le « Prix de cette Demande de Cotations »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat de cette Demande de Cotations:
 - (a) La lettre de marché signée du Titulaire ;
 - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif;
 - (c) Les spécifications techniques des Fournitures ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément à tous égards aux stipulations de ce Marché.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de cette Demande de Cotations, ou tout autre montant dû au titre de celle-ci et ce, selon les modalités de paiement ci-après :



- a) l'avance de vingt pourcent (20%) du montant de la Demande de Cotation à la commande;
- b) le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant de la Demande de Cotations après livraison.

LES PARTIES au contrat ont signé cette Demande de Cotation les jour et année mentionnés ci-dessous en trois exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le

Pour le Titulaire

James BAYUKITA MAKULA

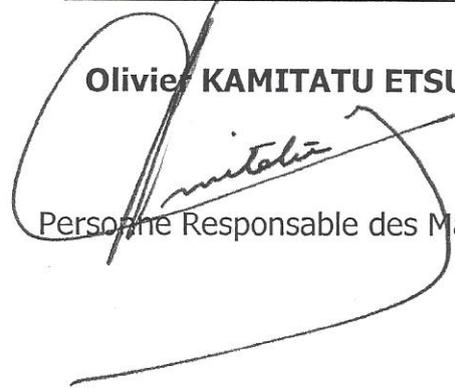
Associé-Gérant



Pour l'Autorité Contractante

Olivier KAMITATU ETSU

Personne Responsable des Marchés



Vu et Approuvé par l'Autorité Apprnatrice

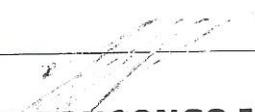
Prof. Michel BONGONGO

Ministre d'Etat en charge du Budget

Référence n°

FICHE D'APPROBATION DES MARCHES CONCLUS

1. Description de la convention ou de l'avenant	1.1. Nature : marché des fournitures		
	1.2. Objet : Acquisition des matériels informatiques au profit de la DEME		
	1.3. Coût : CDF 28.249.132		
2. Autorité Contractante	Ministère du Plan et Révolution de la Modernité		
3. Cocontractant	3.1. Nom : M.INTERCOM 3.2. Adresse : Av, Colonel EBEYA 130 C/Gombe 3.4. Attestation de Situation Fiscale 3.5. Attestation d'affiliation à l'INSS : 010100944L1 3.6. IDNAT : 01-71-N39388B		
		Oui	Non
4. Eléments d'approbation	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	x	
	4.2. Le PV (décision) d'attribution provisoire de la CPM	x	
	4.3. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics.	x	
	4.4. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice en cours	x	
	4.5. Le crédit pour payer les travaux est suffisant	x	
	4. 6. Avis de Non Objection de la DGCMP/PPM Référence : 0662/DGCMP/DG/DRE/D/KL/2015	x	
	4. 7. Avis de Non Objection de la DGCMP/DAON	N/A	
	4. 8. Avis de Non Objection de la DGCMP/REO	N/A	
	4.9. Autorisation de la DGCMP pour recourir à la méthode de gré à gré ou à l'appel d'offres restreint	N/A	
5. Avis de l'Autorité approbatrice	J'approuve ce marché et lui confère un caractère exécutoire et définitif.		


 Prof. MICHEL BONGONGO IKOLI NDOMBO